



Institut Français
Textile - Habillement

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Délivré en extension du PV N° LYC2314L, valable jusqu'au 12/11/2008 date de validité du 1^{er} PV

PROCES-VERBAL N° LYC2314 -2 L

et annexes de 0 pages

MATERIAU présenté par : DHJ INTERNATIONAL
4,RUE FRÉDÉRIC MEYER
67601 SELESTAT

MARQUE COMMERCIALE : DECOPIRINT B-I
DECOPIRINT PEARL

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu polyester (48%) enduit d'une couche de mousse acrylique (52%)
ignifugée dans la masse
Masse surfacique nominale : 125 g/m²
Epaisseur nominale : 0.12 mm
Coloris : blanc

RAPPORT D'ESSAI : N° LYC2314 du 12/11/2003

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles
Trempage

CLASSEMENT : **M 1**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : limité à 12 mois à partir de la date de mise en œuvre dans un établissement réglementé.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 13 septembre 2005

Directeur ou son représentant
Jacques - Hervé LEVY

P. Lepkowski



ACCREDITATION
N° 1-0101
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE